



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/828  
14 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session  
Point 40 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT  
D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA  
STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE  
ET DE DÉVELOPPEMENT

Mission des Nations Unies pour la vérification des droits  
de l'homme et du respect des engagements pris aux termes  
de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au  
Guatemala

### Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 51/198 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, par laquelle l'Assemblée a décidé d'autoriser le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) pour une période de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1997, et m'a prié de lui présenter des recommandations sur les modifications à apporter à la structure et aux effectifs de la Mission de façon qu'elle puisse s'acquitter de ses nouvelles responsabilités après la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable.

#### I. INTRODUCTION

2. Comme je l'ai indiqué à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, le mois de décembre 1996 a vu l'aboutissement du processus de négociation entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) qui a mis fin à 36 ans d'affrontement armé. Pendant la première quinzaine du mois, trois accords importants, à savoir l'Accord de cessez-le-feu définitif (S/1996/1045, annexe), l'Accord relatif aux réformes constitutionnelles et au système électoral et l'Accord visant la légalisation de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (A/51/776-S/1997/51, annexes I et II) ont été signés à Oslo, Stockholm et Madrid respectivement. Les négociations, entamées sous les auspices de l'ONU en janvier 1994, ont été conclues avec succès à Guatemala le 29 décembre 1996 avec la signature de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de



vérification de l'application des Accords de paix et l'Accord pour une paix ferme et durable (A/51/796-S/1997/114, annexes I et II). Cet instrument, qui donne effet à tous les accords conclus entre les parties depuis 1994, a été signé lors d'une cérémonie officielle au Palais national, à laquelle ont participé le Président Alvaro Arzú, des chefs d'État et des représentants de nombreux États Membres et mon prédécesseur, M. Boutros-Boutros Ghali, qui a signé l'Accord au nom de l'Organisation des Nations Unies.

3. Les accords que les parties ont signés depuis 1994, et qui sont évoqués dans le paragraphe ci-dessus, sont les suivants :

Accord-cadre pour la reprise du processus de négociation (A/49/61-S/1994/53, annexe)

Accord général relatif aux droits de l'homme (A/48/928-S/1994/448, annexe I)

Accord concernant le calendrier des négociations pour une paix solide et durable au Guatemala (A/48/928-S/1994/448, annexe II)

Accord en vue de la réinstallation des populations déracinées du fait des affrontements armés (A/48/954-S/1994/751, annexe I)

Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque (A/48/954-S/1994/751, annexe II)

Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones (A/49/882-S/1995/256, annexe)

Accord relatif aux aspects socio-économiques et à la situation agraire (A/50/956, annexe)

Accord relatif au renforcement du pouvoir civil et au rôle de l'armée dans une société démocratique (A/51/410-S/1996/853, annexe)

Accord de cessez-le-feu définitif (S/1996/1045, annexe)

Accord relatif aux réformes constitutionnelles et au régime électoral (A/51/776-S/1997/51, annexe I)

Accord visant la légalisation de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (A/51/776-S/1997/51, annexe II)

Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre d'exécution et de vérification de l'application des Accords de paix (A/51/796-S/1997/114, annexe I)

Accord pour une paix ferme et durable (A/51/796-S/1997/114, annexe II)

4. Le 15 janvier 1997, le Congrès guatémaltèque a publié une déclaration dans laquelle il s'est félicité des progrès accomplis et a remercié l'Organisation des Nations Unies et le Groupe des Amis du processus de paix (Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Mexique, Norvège et Venezuela) pour l'appui sans réserve qu'ils ont apporté au Guatemala d'un bout à l'autre du processus. Le Congrès a également prié les deux parties de s'acquitter des obligations contractées dans les délais fixés et s'est fermement engagé à prendre toutes les mesures législatives stipulées dans les accords afin de consolider la paix. Le soutien manifesté par le Congrès au processus de paix a été repris par de très larges segments de la société guatémaltèque.

5. La communauté internationale s'est félicitée de l'instauration de la paix tant attendue. Dès la signature des accords de paix, des donateurs bilatéraux et des organismes de coopération ont manifesté leur appui lors d'une réunion de groupe consultatif tenue à Bruxelles les 21 et 22 janvier 1997 sous la coordination de la Banque interaméricaine de développement<sup>1</sup>. À l'issue de cette réunion, la communauté internationale des donateurs s'est engagée à apporter une aide d'un montant total d'environ 1,9 milliard de dollars pour des activités entreprises dans le cadre de projets de 1997 à l'an 2000. Les participants ont particulièrement souligné la nécessité de renforcer les institutions démocratiques et la prééminence du droit au Guatemala, d'améliorer l'efficacité des services publics et d'accélérer la croissance économique et le développement social dans des conditions d'équité. Ils ont jugé tout aussi indispensable de tenir compte de la composition multiethnique, multiculturelle et multilingue du Guatemala et d'assurer que les dividendes de la paix bénéficient à la société tout entière.

6. Au cours des deux premiers mois de 1997, plusieurs mesures ont été prises pour faire appliquer les Accords de paix. Le 20 janvier, le Conseil de sécurité a autorisé pour une période de trois mois l'adjonction à la MINUGUA d'un groupe de 155 observateurs militaires, avec le personnel médical nécessaire, aux fins de vérification de l'application de l'Accord de cessez-le-feu définitif [résolution 1094 (1997)]. Compte tenu des dispositions de la Constitution, le Congrès guatémaltèque a officiellement approuvé ce déploiement par le décret 14/97 du 11 février 1997. Un échange de lettres datées du 24 janvier et du 18 février 1997 a complété en conséquence l'accord sur le statut de la Mission conclu entre l'ONU et le Gouvernement guatémaltèque. Le 13 février 1997, j'ai informé le Conseil de sécurité que les opérations de vérification du cessez-le-feu débuteraient le 3 mars 1997, date à laquelle le groupe d'observateurs militaires serait sur place et pleinement opérationnel (S/1997/123).

7. L'application des autres dispositions des accords de paix a progressé ces dernières semaines. Conformément à la Section V de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix (A/51/796-S/1997/114, annexe I), la Commission de suivi chargée de contrôler l'application des accords de paix a été créée le 5 février 1997 et s'est réunie depuis à un rythme hebdomadaire. Sa composition reflète la diversité des acteurs dont le soutien sera nécessaire pour maintenir le processus de paix lors des années à venir. Outre deux représentants pour chacune des deux parties, ladite Commission se compose de quatre citoyens de

divers secteurs, d'un représentant du Congrès et du chef de la Mission de vérification de l'ONU.

8. Des mesures ont également été prises pour mettre en place une autre composante essentielle du processus de paix, à savoir la Commission chargée de faire la lumière faisant l'objet de l'Accord du même nom (A/48/954-S/1994/751 annexe II). À l'issue de consultations avec les parties, j'ai nommé M. Christian Tomuschat, qui a été de 1990 à 1993, l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme sur le Guatemala comme membre international de la Commission; les noms de deux commissaires guatémaltèques, Mme Otilia Lux García de Coti et M. Edgar Balsells Tojo, ont été annoncés le 22 février 1997. Les travaux préparatoires concernant le financement, la logistique et la procédure sont en cours.

9. Le 31 janvier 1997 (A/51/794-S/1997/106) j'ai informé les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité que j'avais décidé de désigner M. Jean Arnault, qui était l'observateur des Nations Unies aux négociations de paix depuis juin 1992 et le médiateur des négociations depuis janvier 1994, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUGUA. Sa nomination a pris effet le 1er mars 1997, date à laquelle M. David Stephen, qui avait dirigé la MINUGUA avec une grande distinction depuis le 1er juin 1996, a achevé sa mission. Dans la même lettre, j'ai également annoncé mon intention de proposer que tout en conservant son titre abrégé actuel (MINUGUA), la Mission soit appelée Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala à compter du 1er avril 1997 afin de mieux décrire son nouveau mandat.

## II. NOUVELLES ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION CONFIÉES À LA MISSION

10. L'ensemble des accords énumérés au paragraphe 3 ci-dessus représente un schéma directeur en matière de paix, réconciliation et développement. Il s'agit d'engagements détaillés portant sur les questions politiques, législatives, sociales, économiques, agraires, ethniques et militaires ainsi que la sécurité publique, qui ont été regroupés en un programme global à l'échelon national. L'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des Accords de paix prévoit en détail les modalités d'application de ces engagements. Il contient un échéancier d'application entre 1997 et la fin de 2000, en trois phases distinctes : une première phase de 90 jours (jusqu'au 15 avril 1997) vise notamment la mise en place de plusieurs commissions mixtes s'occupant de la démobilisation et de l'intégration des membres de l'URNG; de la réforme des systèmes judiciaire et électoral; des droits des populations autochtones et de la modernisation du pouvoir législatif; au cours de la deuxième phase, qui va jusqu'à la fin de l'année 1997, l'accent sera mis sur les investissements sociaux et productifs, la modernisation et la décentralisation de l'État, la réforme de l'administration publique, le développement rural, la réforme fiscale et la restructuration des systèmes de sécurité publique et de défense nationale; la troisième phase prévoit, outre la poursuite des mesures indiquées ci-dessus, la mise en oeuvre des recommandations des diverses commissions mixtes et la promotion d'une vaste réforme législative portant notamment sur le Code pénal, l'administration de la justice, les questions d'occupation des sols et le caractère multiethnique, multiculturel et multilingue du Guatemala.

11. Compte tenu des vœux exprimés par les parties dans l'Accord-cadre de janvier 1994 (A/49/61-S/1994/53, annexe) et dans tous les accords signés depuis lors, la Section VI de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des Accords de paix souligne que la vérification internationale est essentielle si l'on veut garantir l'application des accords signés et renforcer la confiance dans la consolidation de la paix. C'est pourquoi les parties prient le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de mettre en place une mission chargée de vérifier l'application de tous les accords qu'elles ont signés. Elles demandent donc que la MINUGUA actuelle, qui a un mandat de vérification dans le domaine des droits de l'homme, devienne une composante de la nouvelle mission, qui aura notamment des fonctions de vérification, de bons offices, de conseil et d'information. La mission sera autorisée à se déplacer librement dans tout le pays et à s'installer en toute liberté n'importe où, à s'entretenir en toute liberté et confidentialité avec toute personne ou entité et à obtenir les informations pertinentes. Elle pourra retenir les services des experts et fonctionnaires nationaux et internationaux dont elle aura besoin et s'assurer le concours et la coopération d'organisations internationales dont le mandat concerne les domaines couverts par les Accords de paix. Les parties demandent que le mandat de la mission porte sur la même période que l'échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des Accords de paix, à savoir quatre ans, de 1997 à l'an 2000.

### III. STRUCTURE ET EFFECTIFS RÉVISÉS DE LA MISSION

12. Le mandat de la MINUGUA était jusqu'à présent limité à la vérification du respect de l'Accord général relatif aux droits de l'homme (A/48/928-S/1994/448, annexe I) et des aspects relatifs aux droits de l'homme de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones (A/49/882-S/1995/256, annexe). La Mission a également oeuvré au renforcement des institutions. Sa structure et ses effectifs correspondaient à ces tâches. Puisque les Accords de paix lui imposent de nouvelles responsabilités, la Mission devra disposer de connaissances spécialisées dans davantage de domaines.

13. En cherchant à restructurer la MINUGUA, on s'est efforcé de lui donner les moyens de s'acquitter de tâches plus vastes dans le domaine de la vérification sans accroître les ressources en proportion, ce qui implique notamment :

- a) d'identifier les membres actuels de la Mission possédant des connaissances spécialisées dans les nouveaux domaines couverts;
- b) de fournir au personnel une formation spécialisée qui lui permettra de s'acquitter du nouveau mandat;
- c) de s'assurer la coopération d'organismes des Nations Unies ayant des connaissances spécialisées dans les domaines couverts par les accords;
- d) de faire davantage appel aux Volontaires des Nations Unies au siège de la Mission; et enfin
- e) de recruter le cas échéant des administrateurs et des agents des services généraux guatémaltèques. Cette politique sera mise en oeuvre de façon continue, de manière à accroître constamment l'efficacité de la Mission.

14. Les recommandations concernant la dotation en effectifs qui sont formulées ci-après sont adaptées aux besoins de l'échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des Accords de paix.

Bureau du Chef de la Mission

15. Le Chef de la Mission sera assisté par quatre administrateurs et par le personnel d'appui nécessaire. Un observateur de police principal et un officier de liaison supérieur resteront attachés à son Bureau.

Coordonnateur sur le terrain

16. Le Coordonnateur sur le terrain sera entièrement responsable de la coordination des activités des bureaux régionaux dans tout le Guatemala, avec le concours d'un administrateur auxiliaire, d'un Volontaire des Nations Unies et du personnel d'appui nécessaire.

Activités de vérification au siège de la Mission

17. L'entrée en vigueur des Accords de paix exige la création de cinq secteurs d'activité distincts, dont chacun serait confié à un chef, qui relèverait du Chef de la Mission. Ces secteurs seraient organisés comme suit :

a) Droits de l'homme : le service responsable continuera à recevoir, analyser et suivre les plaintes relatives à des violations des droits de l'homme et à vérifier le respect des engagements pris dans le cadre de l'Accord général relatif aux droits de l'homme. Étant donné le caractère délicat des informations traitées, tous les administrateurs devraient être recrutés sur le plan international. Ce service comprendrait un chef, cinq administrateurs, deux Volontaires des Nations Unies et le personnel d'appui nécessaire.

b) Affaires autochtones : le service des affaires autochtones de la MINUGUA a pour l'instant limité ses activités aux aspects relatifs aux droits de l'homme de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones. Puisque la Mission doit maintenant vérifier le respect de l'ensemble de l'Accord, ce service devrait maintenant comprendre un chef, quatre administrateurs, deux Volontaires des Nations Unies et le personnel d'appui nécessaire. Tout sera fait pour choisir et former des administrateurs autochtones.

c) Questions socio-économiques et situation agraire : étant donné la complexité de l'Accord relatif aux aspects socio-économiques et à la situation agraire, il est impératif que la Mission obtienne le concours des organismes et programmes des Nations Unies disposant de connaissances spécialisées dans ce domaine. Il faudra un chef, deux administrateurs, deux Volontaires des Nations Unies et le personnel d'appui nécessaire.

d) Renforcement du pouvoir civil et rôle de l'armée dans une société démocratique : la vérification dans ce secteur concerne la réforme dans les domaines militaire, judiciaire, législatif et constitutionnel et dans celui de la sécurité publique. Le service comprendrait un chef, quatre administrateurs, deux officiers de liaison, deux observateurs de police civile et le personnel d'appui nécessaire.

e) Réinstallation et inspection : dans ce secteur, on vérifiera les engagements pris dans deux accords, à savoir l'Accord en vue de la

réinstallation des populations déracinées du fait des affrontements armés et l'Accord visant la légalisation de l'URNNG. Les effectifs requis à cette fin seront un chef, deux administrateurs, un officier de liaison, un observateur de police civile et le personnel d'appui nécessaire.

18. Comme expliqué au paragraphe 6 ci-dessus, un groupe d'observateurs militaires est actuellement affecté auprès de la Mission sous l'autorité du Conseil de sécurité pour une période limitée de trois mois, qui est chargé de vérifier l'application de l'accord de cessez-le-feu et est doté d'un budget distinct. La restructuration n'affecte donc ni sa structure ni ses effectifs.

19. La Mission continuera d'avoir besoin d'officiers de liaison et d'observateurs de police civile qui seront chargés des aspects militaires et policiers des accords ainsi que de la liaison avec leurs homologues guatémaltèques. On estime que le nombre actuellement autorisé d'officiers de liaison, soit 17 (y compris l'officier supérieur de liaison), devrait demeurer inchangé, mais que le nombre d'observateurs de police civile, actuellement approuvé à hauteur de 53 hommes, devrait être ramené à 38 (y compris l'observateur de police principal). Dans la nouvelle mission, ces officiers soit seront affectés aux équipes régionales de vérification, soit travailleront dans des secteurs d'activités de vérification spécifiques tels que ceux visés au paragraphe 17 d) et e) ci-dessus. L'officier de liaison ou de police du plus haut rang continuera d'exercer les fonctions de conseiller auprès du Chef de la Mission.

#### Administration

20. La structure et les effectifs actuels de l'Administration de la MINUGUA n'auront pas à être étoffés. Les besoins administratifs et logistiques seront examinés compte tenu de l'expérience acquise au cours des deux dernières années.

#### Service juridique

21. Le Service juridique devrait comprendre deux administrateurs et le personnel d'appui requis.

#### Bureau du porte-parole

22. Comme le porte-parole devra se consacrer à plein temps aux contacts avec les médias locaux et internationaux, son bureau devrait être distinct du Bureau de l'information. Il comprendrait le porte-parole et le personnel d'appui nécessaire.

#### Bureau de l'information

23. L'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification dispose que l'information doit être l'un des quatre grands axes des activités de la Mission. Ainsi, l'ex-Bureau de l'information devrait être fusionné avec l'ex-Groupe de promotion et d'éducation en matière de droits de l'homme pour s'occuper de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation en ce qui concerne les engagements figurant dans les accords et les résultats de la vérification et de la mise en oeuvre. Ce bureau comprend un chef, trois

administrateurs, un fonctionnaire de l'information local, un Volontaire des Nations Unies et le personnel d'appui nécessaire.

#### Assistance technique

24. Aucune modification n'est envisagée pour ce bureau, qui continuera d'assurer la liaison avec les donateurs bilatéraux et intergouvernementaux et la communauté non gouvernementale. Il comprendra un chef, un administrateur et le personnel d'appui nécessaire.

#### Bureaux et sous-bureaux régionaux

25. Les membres de la mission préliminaire qui se sont rendus au Guatemala en 1994 ont estimé que le succès de la MINUGUA dépendrait dans une large mesure de son déploiement adéquat dans tout le pays. À cet égard, ils ont recommandé la création de huit bureaux régionaux et de cinq bureaux régionaux auxiliaires. L'expérience acquise depuis par la Mission a confirmé l'importance des bureaux régionaux, qui sont peut-être le plus grand atout de la Mission. Ces bureaux donnent à la population confiance dans le processus de paix, en particulier dans les zones qui ont été affectées par le conflit armé. Dans la nouvelle phase suivant la signature des accords de paix, le maintien de la présence de la MINUGUA au niveau régional servira les objectifs de réconciliation nationale et de développement, dont la réalisation est un facteur clef du processus de paix.

26. On estime que la structure et les effectifs des bureaux régionaux et bureaux régionaux auxiliaires actuels devraient demeurer pratiquement inchangés. Néanmoins, une présence permanente réduite, d'un coût minimal, semble nécessaire à Poptún (Petén) afin d'assurer une couverture adéquate du district de Petén, qui couvre un tiers du territoire guatémaltèque. En outre, aux fins de parité entre les huit bureaux régionaux, qui ont les mêmes responsabilités, il est recommandé que tous les postes de coordonnateur régional soient classés P-4 et tous ceux de spécialiste régional des questions politiques P-3.

27. Pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat élargi, 71 postes devraient être nécessaires dans la catégorie des administrateurs et la catégorie supérieure. On estime à environ 21 millions de dollars nets les ressources financières nécessaires, y compris le personnel d'appui et les dépenses opérationnelles, pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1997. En supposant que le montant mensuel de dépenses, 2,3 millions de dollars, ne varie pas d'un mois à l'autre, le coût de l'opération pour l'exercice biennal 1998-1999 est estimé à environ 56 millions de dollars.

#### IV. OBSERVATIONS

28. Le processus de paix au Guatemala est entré dans une phase nouvelle et exaltante. La mise en oeuvre ne sera pas chose aisée. Elle impliquera des changements décisifs dans des domaines où les changements se sont révélés lents ou difficiles par le passé. Elle nécessitera une volonté politique soutenue durant les années à venir et le maintien du sentiment d'urgence qui a prévalu dans la recherche d'une solution négociée au conflit armé. Jusqu'ici, la recherche du consensus entre les parties et au sein de la société en général a occupé une place prépondérante dans le processus de paix au Guatemala. Son rôle



ne doit pas être moindre à l'avenir si l'on veut que les attentes suscitées par les accords de paix ne soient pas déçues. Un dialogue constant entre les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux sera nécessaire pour progresser véritablement sur des questions aussi fondamentales que les terres, les impôts, la justice, la sécurité publique, la décentralisation, le développement local et le multiculturalisme.

29. Étant une mission de vérification, la MINUGUA a pour fonction première de garantir l'application intégrale des accords. Néanmoins, la Mission sert ce faisant un autre objectif important, à savoir susciter au sein de la société en général une confiance qui rendra irréversible la dynamique tendant à la réalisation des objectifs ambitieux fixés par les accords de paix. La consolidation de la paix incombe certes au premier chef aux parties et au peuple guatémaltèque, mais je suis persuadé que ce sentiment de confiance dans le processus de paix contribuera de manière substantielle au dialogue et à la réconciliation nationale, à une paix durable et à un renforcement de la démocratie.

30. Dans ce contexte, je recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le renouvellement du mandat de la MINUGUA (désormais la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala) pour une nouvelle période d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1998, et de lui fournir les ressources indiquées dans le présent rapport.

#### Note

<sup>1</sup> Ont participé à la Réunion du Groupe consultatif des représentants de l'Organisation des États américains et de la Commission européenne. Parmi les institutions spécialisées des organisations représentées figuraient la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation panaméricaine de la santé. Étaient aussi représentés le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes des Nations Unies.

